

Celui-ci agissait au nom et comme procureur du comte de Forez Guy VII, qui ratifia l'acquisition faite par son trésorier, la fit reconnaître par les héritiers de Guillaume du Verdier (1) et, au mois de juin de la même année, prononça la réunion du fief du Verdier aux biens qu'il possédait déjà à Saint-Maurice et à Cordelle.

(A suivre)

J. PRAJOUX.



---

(1) *Approbation de la vente du château du Verdier, provenant de la succession de Guillaume du Verdier par Bernard de Saint-Bonnet, procureur de Marguerite de Montesquieu, tutrice de Pierre et Guillaume de Saint-Bonnet, ses enfants.*